



**ARRÊTÉ N° 09/2022 PORTANT AUTORISATION DE CIRCULER AUX VEHICULES UTILITAIRES DE PLUS DE 3,5 TONNES RUE MUEHLFELD, RUE DES NOYERS ET RUE CATHERINE SCHWEITZER ET INTERDICTION DE STATIONNER RUE DES NOYERS À OLWISHEIM**

**Le Maire,**

- Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu les articles L2211-1, L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 441-25 et R 411-8,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

**Considérant**

**les demandes en date du 15 juin 2022 de l'entreprise ADAM TRAVAUX PUBLICS 20 rue de Neuwiller 67330 BOUXWILLER dans le cadre des travaux de terrassement et de voirie et réseaux divers pour la réalisation d'un lotissement rue des Noyers 67170 OLWISHEIM et de l'entreprise SOBECA Zone Industrielle Route de Bouxwiller 67330 BOUXWILLER dans le cadre des travaux de réseaux secs,**

**Considérant**

**que pour assurer la réalisation de ce chantier, il est nécessaire de permettre l'accès à la rue des Noyers 67170 OLWISHEIM pour des véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes des entreprises en charge des travaux,**

**Considérant**

**dès lors qu'il importe de prendre des mesures plus restrictives de stationnement rue Noyers afin de permettre l'exécution des travaux susvisés en toute sécurité pour le personnel intervenant tout en garantissant les commodités de passage des usagers de cette voie,**

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Afin de pouvoir réaliser en toute sécurité les travaux de terrassement, de voirie et réseaux divers par l'entreprise ADAM TRAVAUX PUBLICS et de réseaux secs par l'entreprise SOBECA rue des Noyers à OLWISHEIM, les mesures de circulation et de stationnement prévues ci-après, y seront applicables **à partir du 20 juin 2022 et jusqu'au 7 novembre 2022**, à savoir :

**- Autorisation de circuler pour les véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes rue Muehlfeld, rue des Noyers et rue Catherine Schweitzer à OWISHEIM**

accordée aux entreprises en charge des travaux et pendant toute la durée du chantier.

**- Stationnement interdit et qualifié de gênant (article R.417-10 du Code de la route),**

pendant toute la durée du chantier rue des Noyers à OLWISHEIM.

**Article 2 :**

Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les entreprises ADAM TRAVAUX PUBLICS et SOBECA chargées des travaux.

**Article 3 :**

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Madame Valérie CLAVEL, Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin de Haguenau
- Le Chef de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Brumath
- L'entreprise ADAM TRAVAUX PUBLICS
- L'entreprise SOBECA
- ATB BRUMATH
- SCI Yvette, Maître d'ouvrage
- Monsieur Julien CARBIENER, Maître d'œuvre
- Pour affichage

Fait à Olwisheim, le 17 juin 2022

Le Maire



Alain RHEIN